



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lieux de culte

Question au Gouvernement n° 4293

Texte de la question

PRIÈRES DE RUE

M. le président. La parole est à M. Yves Albarello, pour le groupe Les Républicains.

M. Yves Albarello. Monsieur le ministre de l'intérieur, en décembre dernier, je vous ai posé une question sur les mosquées salafistes radicalisées, suite à la fermeture de la mosquée de Lagny-sur-Marne, commune de ma circonscription.

Permettez-moi de revenir sur la mosquée de Lagny-sur-Marne.

M. Claude Goasguen. La seule qui ait été fermée !

M. Yves Albarello. Les démarches juridiques des musulmans pour faire rouvrir ce lieu de culte ont toutes échoué. La dernière en date a été rejetée par le tribunal administratif le 30 septembre dernier.

Depuis la fermeture de la mosquée, les prières de rue se déroulent cinq fois par jour sur l'espace public. Malgré plusieurs saisines du maire, courriers, rendez-vous en préfecture et au ministère, la situation s'enlise et les prières continuent à se faire devant une école de la République, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cela doit cesser.

La ville de Lagny-sur-Marne est laissée seule face à ce problème national. L'État doit agir. Monsieur le ministre, soit vous considérez que le culte peut aujourd'hui s'exercer sans risque de radicalisme et vous permettez la réouverture du lieu de culte, soit vous considérez que tel n'est pas le cas et vous faites cesser ces prières dites « de rue ».

Par ailleurs, il est inacceptable que les élus municipaux apprennent par voie de presse la présence dans leur ville de dix fichés S, et un total de quarante sur la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

Il faut empêcher ces personnes répertoriées dans ce fichier de faire du prosélytisme, de surcroît lorsqu'il s'agit de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Tout comme la ville ne peut se passer de l'État, l'État ne peut se passer des collectivités locales dans ce domaine. La solution : la création d'un lien officiel entre les collectivités et vos services spécialisés afin de permettre des échanges d'informations.

Mais actuellement reste le problème des prières de rue. Alors ma question est simple : quand allez-vous donner l'ordre à la Police nationale de faire cesser ces prières dans les rues de Lagny-sur-Marne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Je veux profiter de cette question – nous en avons souvent parlé ensemble – pour apporter un certain nombre de précisions.

Oui, j'ai procédé à la dissolution – après avoir présenté cette proposition de dissolution en conseil des ministres – de trois associations qui sous-tendaient le fonctionnement d'une mosquée gravement radicalisée.

M. Claude Goasguen. C'est la seule que vous ayez fermée !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Je rappelle que l'imam de cette mosquée, qui a rejoint l'Égypte en 2014, appelait et provoquait au terrorisme et qu'au sein de cette mosquée, des individus incitaient des jeunes à partir sur le théâtre des opérations terroristes. Lorsque j'ai procédé à la dissolution de ces associations, après que le conseil des ministres en a décidé le principe avec l'appui très fort du Président de la République et du Premier ministre, il y eut, par voie de presse, des commentaires émanant notamment de collectivités locales qui s'interrogeaient sur la pertinence de cette décision.

Je tiens à vous redire ici très solennellement qu'aussi longtemps que ce gouvernement agira et que j'assumerai les responsabilités de ministre de l'intérieur, nous fermerons les lieux de culte dans lesquels on appelle et provoque au terrorisme.

M. Claude Goasguen. Une seule fermeture jusqu'à présent !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Deuxième point, faut-il recréer un lieu de culte – car telle est la demande de la municipalité ? On ne peut pas à la fois me demander de fermer des lieux de cultes lorsqu'en leur sein il y a des individus qui incitent au terrorisme...

M. Christian Jacob. Ce n'est pas la question qui a été posée !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. ...et me demander de rouvrir ces lieux pour empêcher les prières de rue – ce que veulent un certain nombre d'élus municipaux – dès lors que je n'ai pas la garantie qu'entre la nouvelle structure et l'ancienne, les avoirs, et notamment les avoirs de ceux qui l'ont dirigée, ne seront pas transmis. Ce n'est pas un hasard, si j'en parle. Car je veux que le nouveau lieu de culte soit un lieu de culte qui corresponde à une conception républicaine de l'Islam.

M. Claude Goasguen. On a le bel exemple d'Alger !

M. Philippe Meunier. Et les prières de rue ?

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Par conséquent, dès lors que j'aurai cette garantie, nous irons de l'avant pour éviter les prières de rue. Quant aux policiers, ils ont, contrairement à ce qui est dit, des instructions de faire cesser tous les troubles à l'ordre public.

M. Philippe Meunier. Honteux !

Données clés

Auteur : [M. Yves Albarello](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4293

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 octobre 2016](#)